

# INFOS ARREAU

Bulletin d'informations de la commune d'Arreau

---

Avril 2021

---



Depuis de nombreuses années, la municipalité s'attache à fleurir les bâtiments et les espaces publics. Les objectifs de cette démarche sont de proposer aux habitants d'Arreau un cadre de vie agréable et d'améliorer l'attractivité touristique de notre cité.

Dans ce contexte, le conseil municipal a décidé d'organiser ce concours de fleurissement pour l'année 2021. Les Auroises et Aurois qui participeront à l'embellissement de notre village seront récompensés.

Le jury chargé de départager les participants visitera les rues et quartiers durant le mois de juillet.

Les catégories jugées restent identiques (Balcons fleuris, Parcs et jardins, Maisons fleuries).

La remise des prix aura lieu lors de la cérémonie des vœux.

Le parterre de la Place des Nests est fleuri toute l'année en mémoire de Bénédicte Bourlon, qui avait mis en place cette démarche.

---

## INSCRIPTIONS 2021 A L'ÉCOLE MATERNELLE

Les inscriptions des nouveaux élèves (enfants nés en 2018) pour la rentrée 2021 à l'école maternelle débuteront le jeudi 6 mai et se poursuivront jusqu'au jeudi 3 juin. Pour l'inscription de leurs enfants en maternelle, les parents sont invités à contacter la mairie pour prendre rendez-vous (05 62 40 75 60). Le carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour, le livret de famille et un justificatif de domicile seront demandés pour l'inscription.

**Ensuite, une réunion d'information des parents aura lieu à l'école maternelle le lundi 7 juin à 17h.**

---

## TRAVAUX

Comme prévu, le chantier de rénovation de l'Église Saint Exupère a commencé et devrait se poursuivre jusqu'en mai 2022. Avec l'installation du chantier, nous pouvons admirer de plus près les éléments de la Nef, comme les clefs de voûte sculptées aux motifs et thèmes variés. Par exemple, sur ces deux photos, le martyr de Saint Sébastien, dans la 1ère travée ou Saint Exupère et les armes de l'évêque Jean de Mauléon dans la 3ème travée.



## VIE QUOTIDIENNE

### EAU ET ASSAINISSEMENT

Comme évoqué dans les deux précédents numéros, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne engage les communes à établir un prix moyen minimum de l'eau et de l'assainissement égal à 1,5€ HTVA/m<sup>3</sup>. Ce n'était pas le cas pour l'assainissement.

Au vu de cette contrainte, de la nécessité d'engager les travaux d'extension du réseau collectif, de profiter d'une prime de bon fonctionnement de la station d'épuration et d'être subventionné pour le surcoût occasionné par le traitement particulier des boues d'épuration issues de la période COVID, le Conseil Municipal, réuni le 19 Avril 2021, a décidé de porter le prix de la part fixe assainissement de 25€ HT à 67€ HT, le prix du m<sup>3</sup> restant inchangé.

La facturation de l'eau et de l'assainissement se fera en 2 fois : une facturation courant mai et une courant octobre.

### VACCINATION COVID

Le Préfet des Hautes-Pyrénées, sensibilisé par Michel Pelieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées, a souhaité décliner la démarche "Aller vers" pour la vaccination sur la communauté de communes Aure Louron.

La journée de vaccination (Pfizer) aura lieu le Samedi 08 Mai 2021 à la salle du TERMINUS à Arreau et s'adressera aux personnes de plus de 55 ans.

Il est impératif de s'inscrire auprès de votre médecin traitant.

---